

(www.renault.com)

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

MARDI 29 AVRIL 2008 à 15 heures

AU CNIT : 2, PLACE DE LA DÉFENSE - 92053 PARIS LA DÉFENSE



SOMMAIRE

LETTRE AUX ACTIONNAIRES	3
COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?	4
RÉSOLUTIONS	8
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION	22
RENAULT EN 2007	30
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS	41

LETTRE AUX ACTIONNAIRES



Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

En présence des membres du Conseil d'administration et des dirigeants du Groupe, l'Assemblée générale constitue un moment privilégié d'écoute et d'échange entre Renault et ses actionnaires. Cette Assemblée permettra de vous informer sur les résultats de votre Groupe et sur ses perspectives. Elle vous offrira la possibilité de poser des questions et de vous prononcer sur le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Nous souhaitons vivement que vous puissiez y prendre part personnellement. Si vous ne pouvez y assister, vous avez la possibilité, soit de voter par correspondance, soit de donner pouvoir à votre conjoint ou à tout autre actionnaire. Vous pouvez également autoriser le Président du Conseil d'administration qui présidera l'Assemblée, à voter en votre nom.

À mi-parcours du plan Renault Contrat 2009 et grâce à la contribution de l'ensemble des collaborateurs de Renault, votre Groupe est en ligne avec la trajectoire fixée.

Conformément à l'engagement du Groupe de vous associer à la réussite du Plan, le dividende soumis à votre approbation s'élève à 3,80 euros par action au titre de l'exercice 2007. Il s'inscrit en hausse de 22,6 % par rapport à celui de l'exercice 2006.

Nous vous remercions par avance de la confiance accordée au Groupe et de l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter au projet de résolutions.

Louis Schweitzer

Carlos Ghosn



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ? **5**

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE ? **7**

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

POUR PARTICIPER

L'Assemblée générale de Renault se tiendra le 29 avril 2008 au CNIT*, 2 place de La Défense 92053 Paris La Défense à 15 heures précises. L'Assemblée générale est organisée pour être un véritable lieu de débat avec les actionnaires. Pour y participer et pour voter, vous devez détenir des actions Renault et justifier de votre qualité d'actionnaire. Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée, ou bien voter par correspondance ou vous faire représenter. Dans tous les cas, vous indiquez votre choix en utilisant le formulaire de vote joint à cette convocation.

(*) Voir plan d'accès page 43.

FORMALITÉS PRÉALABLES À ACCOMPLIR POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez assister à l'Assemblée et prendre part au vote quel que soit le nombre d'actions Renault en votre possession.

- Si vous détenez des **actions au nominatif** (compte nominatif pur, nominatif administré ou parts de FCPE actions Renault), vous devez être inscrit en compte nominatif au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).
- Si vous détenez des **actions au porteur**, vous devez faire établir une attestation de participation par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres, aux fins de justifier de votre qualité d'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

POUR VOUS INFORMER

- Vous trouverez, dans les pages qui suivent, des informations sur l'activité et les résultats du Groupe ainsi qu'une présentation des résolutions qui sont soumises au vote.
- En complément, vous pouvez demander l'envoi du Rapport annuel 2007, du Document de référence déposé à l'AMF et disponible sur notre site internet www.renault.com, du rapport du Conseil d'administration à titre extraordinaire et des comptes sociaux, en français ou en anglais. Il vous suffit de compléter la « **demande d'envoi de documents et de renseignements** » et de l'insérer dans l'enveloppe T jointe à cet envoi.
- Par ailleurs, en conformité avec les dispositions de la Direction Transparence en vigueur depuis le 20 janvier 2007, vous pouvez consulter « l'Information Réglementée » parmi laquelle figurent notamment le rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et les procédures de Contrôle Interne ainsi qu'un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale.

- Enfin, vous pouvez prendre connaissance des documents qui seront fournis à l'Assemblée générale en les consultant au siège social de Renault.

Renault
13-15, quai Alphonse-Le-Gallo
92512 Boulogne-Billancourt Cedex

VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour voter

Vous êtes actionnaire de Renault à la date de l'Assemblée. Comment remplir le formulaire joint à ce document ?

VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF

(compte nominatif pur ou compte nominatif administré ou parts de FCPE actions Renault)

- Vous cochez **la case A** du formulaire.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.
- Vous retournez le formulaire en utilisant l'enveloppe T fournie.

Le formulaire doit être reçu au plus tard le 25 avril, à 12 heures (heure de Paris).

Vous recevrez une carte d'admission (*).

VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR

- Vous cochez **la case A** du formulaire.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.
- Vous retournez le formulaire, accompagné d'une attestation de participation fournie par votre intermédiaire financier, en utilisant l'enveloppe T fournie.

Le formulaire doit être reçu au plus tard le 25 avril, à 12 heures (heure de Paris).

Vous recevrez une carte d'admission (*).

Vous vous présentez le 29 avril avec votre carte d'admission au :

CNIT, 2 place de La Défense – 92053 Paris La Défense.

(*) Si vous n'avez pas le temps de demander votre carte d'admission, ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée, votre qualité **d'actionnaire au nominatif** ou de titulaire de parts de FCPE actions Renault vous permettra néanmoins de participer à l'Assemblée sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet d'accueil prévu à cet effet dans la salle de l'Assemblée.

Si vous êtes **actionnaire au porteur**, vous pourrez participer à l'Assemblée sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de participation.

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

- Vous cochez **les cases B et 1** du formulaire.
- Vous datez et signez en bas du formulaire. Vos voix s'ajouteront à celle(s) du Président.

Vous avez voté.

VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE

- Vous cochez **les cases B et 2** du formulaire.
- Vous indiquez votre vote.
Si vous désirez voter « contre » une résolution, ou vous « abstenir » (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée.
- Vous ne noircissez aucune case si vous votez « pour » à chaque résolution.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.

Vous avez voté.

VOUS DONNEZ PROCURATION À VOTRE CONJOINT OU À UN AUTRE ACTIONNAIRE

- Vous cochez **les cases B et 3** du formulaire.
- Vous précisez l'identité (nom et prénom) de la personne qui vous représentera.
- Vous datez et signez en bas du formulaire.

Vous avez voté.

Si vos actions sont au nominatif ou en parts de FCPE actions Renault

Vous retournez le formulaire en utilisant l'enveloppe T fournie.

Si vos actions sont au porteur

Vous retournez le formulaire accompagné d'une attestation de participation fournie par votre intermédiaire financier en utilisant l'enveloppe T fournie.

Le formulaire doit être reçu au plus tard le 25 avril, à 12 heures (heure de Paris).

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE ?

Pour recevoir votre carte d'admission afin d'assister personnellement à l'Assemblée, cochez la case A.

Pour voter par correspondance ou être représenté(e) à l'Assemblée, cochez la case B et remplissez l'un des trois cadres ci-dessous.

Vous êtes actionnaire au porteur : ne connaissant pas le nombre d'actions que vous détenez, vous devez joindre à ce formulaire une attestation de participation obtenue auprès de votre teneur de compte.

Vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée.

Vous donnez pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire.

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà.

Vous votez par correspondance.

Cadre à remplir dans l'éventualité où des résolutions seraient présentées et non agréées par le Conseil d'administration.

Cadre à remplir dans l'éventualité où des amendements ou des nouvelles résolutions seraient présentés en cours de séance.

Quel que soit votre choix, **n'oubliez pas de dater et signer.**

Pour plus d'informations, consultez le site www.renault.com, rubrique finance.

N'envoyez pas votre document à Renault, mais à : LINEDATA Services
RENAULT AG 29 04 08
Autorisation 18722
92169 ANTONY Cedex



RÉSOLUTIONS

ORDRE DU JOUR	9
PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS	10
TEXTE DES RÉSOLUTIONS	14
RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LES RENOUVELLEMENTS SONT PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE	20
RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LES NOMINATIONS SONT PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE	21

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2008

À TITRE ORDINAIRE :

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007. (1^{re} résolution)
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2007. (2^e résolution)
- Affectation du résultat de l'exercice 2007. (3^e résolution)
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce. (4^e résolution)
- Renouvellement du mandat d'une administratrice. (5^e résolution)
- Renouvellement du mandat d'un administrateur. (6^e résolution)
- Nomination d'un nouvel administrateur. (7^e résolution)
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes. (8^e résolution)
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes. (9^e résolution)
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs. (10^e résolution)
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions. (11^e résolution)

À TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées. (12^e résolution)
- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions Renault à certains salariés. (13^e résolution)
- Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés. (14^e résolution)
- Modifications des articles 11.1 B et 11.1 C des statuts en vue de ramener la durée des mandats des administrateurs élus par le personnel salarié et de l'administrateur représentant les salariés actionnaires à 4 ans. (15^e résolution)
- Modification de l'article 28 des statuts en vue de prévoir les modalités du vote électronique pré-Assemblée générale. (16^e résolution)
- Modification de l'article 11 des statuts en vue de prévoir une limite d'âge au mandat d'administrateur. (17^e résolution)

À TITRE ORDINAIRE :

- Nomination d'un nouvel administrateur. (18^e résolution)
- Pouvoirs pour accomplir les formalités. (19^e résolution)

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Dix-neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée générale mixte convoquée pour le 29 avril 2008.

Le Conseil propose, en premier lieu, l'adoption de onze résolutions par l'Assemblée générale ordinaire :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les **deux premières résolutions** traitent de l'approbation des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2007 de Renault.

Les comptes présentés ont été établis, conformément à la réglementation en vigueur, en référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) pour les comptes consolidés et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires françaises pour les comptes sociaux.

La **troisième résolution** traite de l'affectation du résultat social de l'exercice 2007 et de la mise en paiement du dividende. Il est proposé aux actionnaires d'approuver la distribution d'un dividende de 3,80 euros, dont le paiement en espèces aura lieu le 15 mai 2008.

Après une croissance de plus de 33 % au titre de l'exercice 2005 et de 29 % au titre de 2006, le dividende enregistrerait au titre de l'exercice 2007 une progression de 22,6 %. Compte tenu des actions en circulation, cette distribution correspondrait à un montant total de 1 082 761 048,40 euros. Elle serait ainsi conforme à la politique de distribution de Renault annoncée dès le lancement du plan Renault Contrat 2009, laquelle vise une progression linéaire du dividende de 1,80 euro en 2005 à un objectif de 4,50 euros en 2009.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Par la **quatrième résolution**, il vous est demandé d'approuver les conventions réglementées - conclues notamment entre la société Renault et ses dirigeants ou une société avec laquelle elle a des dirigeants communs - lesquelles ont donné lieu à l'établissement d'un rapport des Commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions légales, ce rapport doit être approuvé chaque année et ce, y compris en l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice écoulé.

Cela étant rappelé, aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2007.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

Les **cinquième et sixième résolutions** vous demandent d'approuver le renouvellement des mandats de deux membres du Conseil d'administration pour une nouvelle durée de quatre années. Ces mandats prendraient fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Seraient ainsi renouvelés :

- Madame Catherine Bréchnignac, 61 ans, siège en qualité de représentante de l'État et occupe les fonctions de Présidente du CNRS. Elle est membre du Comité de stratégie internationale ;
- Monsieur Charles de Croisset, 64 ans, occupe les fonctions de Vice-Chairman de Goldman Sachs Europe et est membre du Comité des comptes et de l'audit.

Monsieur Charles de Croisset satisfait les conditions d'indépendance au sens du rapport AFEP/MEDEF 2003 dans la mesure où ce dernier n'entretient aucun lien de quelque nature que ce soit avec Renault.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

La **septième résolution** vous demande de :

- nommer Monsieur Jean-Pierre Garnier en remplacement de Monsieur François de Combret, qui ne souhaite pas le renouvellement de son mandat, et ce, pour une nouvelle durée de quatre années, laquelle prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Jean-Pierre Garnier, 60 ans, occupe les fonctions de Président-Directeur Général de GlaxoSmithKline.

Par anticipation, il vous est d'ores et déjà indiqué qu'aux termes de la **dix-huitième résolution**, il vous sera proposé, sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution qui a pour objet d'insérer une limite d'âge statutaire applicable aux administrateurs, de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Thierry Desmarest, actuellement Président du Conseil d'administration de Total, en remplacement de Monsieur Henri Martre.

Messieurs Desmarest et Garnier répondent aux qualités individuelles que Renault attend d'un administrateur, à savoir : l'expérience du secteur industriel, la compréhension du monde économique et financier, l'ouverture internationale, le courage d'affirmer une position minoritaire, l'intégrité et la loyauté. La compétence, la personnalité et l'expérience internationale de ces derniers constitueraient un apport précieux au Conseil de Renault.

Des renseignements complémentaires concernant les fonctions exercées par les administrateurs sont présentés en pages 20, 21, 24, 25, 26 de ce document et repris dans le chapitre 4, partie 4.1.1.1 du Document de référence. Par ailleurs, le site internet www.renault.com, rubrique finance vous permet de retrouver les informations relatives à l'Assemblée générale.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Les **huitième et neuvième résolutions** ont pour objet de renouveler les mandats de Ernst & Young Audit et Deloitte & Associés, Commissaires aux comptes titulaires, et de Monsieur Gabriel Galet et Beas, Commissaires aux comptes suppléants pour une nouvelle durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

À noter qu'au cours de l'exercice 2007, Monsieur Aymeric de la Morandière a succédé à Monsieur Jean-François Bélorgey en qualité de signataire pour Ernst & Young Audit, et ce, conformément aux standards de gouvernance liés à la rotation des signataires des sociétés de Commissariat aux comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES TITRES PARTICIPATIFS

La **dixième résolution** propose à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs et notamment de sa partie variable, liée à l'évolution en 2007 du chiffre d'affaires consolidé de Renault à structure et méthodes identiques.

Le coupon qui sera versé aux porteurs de titres participatifs Renault le 24 octobre 2008 s'élèvera à 20,96 euros, dont 10,29 euros de part fixe et 10,67 euros de part variable.

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'année 2007, votre Société a acquis 2 136 650 actions dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée du 2 mai 2007. Au 31 décembre 2007 figuraient en portefeuille 7 555 139 actions ; cette auto-détention équivalait à 2,65 % du capital. Les actions détenues en propre n'ont ni droit au dividende, ni droit de vote.

Il vous est proposé, dans la **onzième résolution**, d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la Société dans les conditions et selon les objectifs prévus par la législation. Cette autorisation est donnée pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et se substituerait à celle donnée lors de la précédente Assemblée. Cette résolution prévoit que les rachats d'actions ne pourront être réalisés en période d'offre publique, que dans le strict respect des conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et uniquement en vue de permettre à la Société de respecter l'exécution de ses engagements antérieurs.

La résolution présentée prévoit un prix maximum d'achat à 150 euros par action, hors frais d'acquisition.

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 10 % du capital et le montant maximum des fonds susceptibles d'être investis dans l'achat de ces actions est de 2,9 milliards d'euros.

Un document intitulé « descriptif du programme », décrivant les modalités de ces rachats, sera consultable sur le site internet www.renault.com, onglet Finance. Par ailleurs, conformément à la Directive Transparence entrée en vigueur le 20 janvier 2007, ces informations sont également publiées dans l'onglet « Information réglementée » sur le site précité.

Un bilan de ces opérations sera exposé dans le rapport spécial qui sera présenté à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Six résolutions relèvent ensuite de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS

Dans la **douzième résolution**, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Conseil, pour une durée de 18 mois, à annuler, par voie de réduction du capital social, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions dont la onzième résolution a précisé les modalités.

L'annulation d'actions entraîne une modification du capital social, et par conséquent des statuts, qui ne peut être autorisée que par une décision de l'Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a donc pour objet de déléguer ce pouvoir au Conseil.

Cette autorisation rendrait caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation précédente de même nature.

L'annulation d'actions a été utilisée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 février 2008 en vue de couvrir la dilution liée à des levées d'options de souscription d'actions consécutives à des décès de bénéficiaires. Cette annulation n'a pas emporté modification du capital dans la mesure où des actions auto-détenues initialement affectées à la couverture de plans d'options, sans affectation à la suite de l'annulation des options correspondantes (démission des bénéficiaires, etc.), ont été utilisées.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ RENAULT

La **treizième résolution** est destinée à permettre à Renault d'attirer et de fidéliser les collaborateurs en leur donnant accès au capital.

Cette résolution s'inscrit dans la continuité de la résolution de l'Assemblée générale du 4 mai 2006 qui autorisait un montant total d'options d'achat ou de souscription représentant au maximum 3,8 % du capital social sur une durée de 38 mois.

Votre Société a conditionné l'exercice de stock-options ainsi que l'acquisition gratuite d'actions à la réalisation de critères de performance individuels et collectifs dans le cadre de l'exécution du plan à moyen terme Renault Contrat 2009 et sur une base annuelle.

Concernant les salariés, hors management supérieur, les critères de performance se fondent sur le respect de notre engagement collectif de marge opérationnelle (pour 50 %), ainsi que sur des conditions de performance individuelles (pour 50 %). Les indicateurs de performance individuelle sont liés, en quantité et/ou en qualité, à chaque fonction ou métier contributeur de performance.

Ces critères déployés au sein du Groupe sont également applicables au management supérieur, étant précisé que le Plan annuel 2008 a intégré, en sus du critère de marge opérationnelle pour 35 %, un nouvel indicateur lié au résultat net pour 15 %. Les indicateurs de performance individuelle du management supérieur sont intimement liés à la performance commerciale, industrielle, financière ou économique du Groupe, ainsi qu'à la performance des Régions pour les Directeurs de Régions.

Il s'agit là d'un véritable outil de management, permettant de lier plus étroitement performance individuelle et collective.

La **treizième résolution** a ainsi pour objet d'assurer la continuité de cette politique d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à l'ensemble des salariés en vue de couvrir un Plan annuel 2009 au motif que l'enveloppe autorisée par la précédente Assemblée générale en date du 4 mai 2006 a été utilisée dans son intégralité.

Le Conseil d'administration du 5 décembre 2007, sur proposition du Comité des rémunérations, a en effet décidé d'attribuer le solde de ladite enveloppe aux fins d'attribuer un complément aux attributions octroyées en 2006 au titre du plan « Renault Contrat 2009 ». Ce complément s'inscrit dans une dynamique visant à encourager des salariés localisés dans des secteurs stratégiques de l'entreprise à poursuivre leurs engagements et ce, au-delà de leurs objectifs cibles. Ces attributions ont donc été conditionnées à l'atteinte d'une « super cible » dans certains domaines particulièrement contributifs de la réussite du Contrat 2009.

Dans la **treizième résolution**, il est proposé d'autoriser pour 18 mois le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes de la Société, aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce ; cette autorisation porterait sur un nombre de titres représentant au maximum 0,8 % des titres composant le capital social de la Société au jour de la présente Assemblée.

Compte tenu du caractère ambitieux des conditions de performance décrites ci-avant, les *stocks-options* s'inscrivent de plus en plus comme un véritable outil permettant de faire converger les intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires ; il s'agit ainsi de partager la même confiance dans le développement fort et pérenne de l'entreprise.

AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

La présente Assemblée générale extraordinaire ayant à se prononcer sur une autorisation donnée au Conseil d'attribuer des *stocks-options*, et notamment des options de souscription dont l'exercice emporterait l'augmentation de capital social de la Société, il est donc demandé à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, d'approuver une résolution d'augmentation de capital social réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et L. 443-5 du Code du travail relatif à l'actionnariat des salariés, et des articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce. Cette **quatorzième résolution** permet de déléguer à votre Conseil la compétence de procéder à une augmentation de capital réservée à des salariés adhérant à des plans d'épargne d'entreprise, en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites, et ce dans la limite de 4 % du montant des titres composant le capital social.

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte en date du 2 mai 2007 de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés dans la limite de 4 % du capital social n'a pas été utilisée.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par les **quinzième, seizième et dix-septième résolutions**, il vous est proposé en application des principes de bonne gouvernance, d'autoriser la modification des statuts, à l'effet de :

- ramener la durée du mandat des administrateurs élus par les salariés et de l'administrateur représentant les salariés actionnaires de 6 à 4 ans, à l'instar de l'ensemble des autres administrateurs (*modification de l'article 11 des statuts*) ;
- préciser en application du décret du 11 décembre 2006 les modalités de vote électronique, et notamment les procédés d'identification (*modification de l'article 28 des statuts*) ;
- fixer une limite d'âge statutaire applicable aux administrateurs ; la limite d'âge des administrateurs serait désormais fixée à 80 ans.



Le Conseil propose enfin l'adoption de deux résolutions par l'Assemblée générale ordinaire :

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Comme évoqué précédemment, il est proposé aux termes de la **dix-huitième résolution** de faire application, sous réserve de son adoption, de la **dix-septième résolution** relative à l'insertion d'une limite d'âge de 80 ans applicable aux administrateurs.

Il vous est ainsi proposé de nommer Monsieur Thierry Desmarest, en remplacement de Monsieur Henri Martre, et ce pour une durée de quatre années, laquelle prendrait fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Thierry Desmarest, 62 ans, occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration de Total.

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

La **dix-neuvième résolution** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce faisant ressortir un bénéfice net de 2 734 000 000 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 1 096 322 118,14 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée générale décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	1 096 322 118,14 €
Dotations à la réserve légale	/
Solde	1 096 322 118,14 €
Report à nouveau antérieur	7 119 403 130,95 €
Bénéfice distribuable de l'exercice	8 215 725 249,09 €
Dividendes	1 082 761 048,40 €
Report à nouveau	7 132 964 200,69 €

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 3,80 euros, ouvrant droit, lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques domiciliées en France :

- d'une part, à un abattement de 40 % (conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts dans sa nouvelle rédaction) ;
- d'autre part, à un abattement fixe annuel de 1 525 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs, mariés soumis à imposition séparée et de 3 050 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ou liés par un Pacs soumis à imposition commune

(en application des nouvelles dispositions de l'article 158-3-5° du Code général des impôts).

En lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu, le bénéficiaire peut opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %. Les abattements mentionnés ci-dessus ne seront alors plus applicables.

Le dividende sera mis en paiement le 15 mai 2008.

Dans l'hypothèse où à cette date la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant au dividende non versé sera affecté au report à nouveau.

L'Assemblée générale reconnaît, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL	REVENU GLOBAL PAR ACTION
2004	1,80	absence d'avoir fiscal	/
2005	2,40	absence d'avoir fiscal	/
2006	3,10	absence d'avoir fiscal	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont, le cas échéant, mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administratrice de Madame Catherine Bréchnignac, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Charles de Croisset, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale nomme Monsieur Jean-Pierre Garnier en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur François de Combret, dont le mandat arrive à expiration et qui ne sollicite pas son renouvellement, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

HUITIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants :

■ **Titulaire :**

Ernst & Young Audit

11, allée de l'Arche
92400 Courbevoie

■ **Suppléant :**

Monsieur Gabriel Galet

11, allée de l'Arche
92400 Courbevoie

NEUVIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants :

■ **Titulaire :**

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

■ **Suppléant :**

BEAS

7-9, Villa Haussaye
92200 Neuilly-sur-Seine

DIXIÈME RÉSOLUTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉLÉMENTS SERVANT À LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES TITRES PARTICIPATIFS

L'Assemblée générale prend acte du rapport des Commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

ONZIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à opérer sur les propres actions de la Société dans les conditions et limites prévues par les textes. La présente autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue, notamment :

- (i) d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou de plans d'attribution d'actions gratuites, pour compenser la dilution liée à l'exercice des options de souscription d'actions, ou pour couvrir toutes autres formes d'allocations destinées aux salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe dans les conditions fixées par la loi ;
- (ii) de les annuler, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution par l'Assemblée générale mixte des actionnaires ;
- (iii) de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iv) d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Renault par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (v) d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être opérés par tous moyens, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur, y compris de gré à gré et par bloc d'actions, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable), et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement si :

- d'une part, l'offre publique d'achat des titres Renault est réglée intégralement en numéraire ;
- et, d'autre part, les opérations de rachat (a) sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours, (b) entrent dans les objectifs visés ci-dessus aux points (i) à (iii) et (v), et (c) ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée générale fixe à 150 euros par action, hors frais d'acquisition, le prix maximum d'achat, d'une part, et d'autre part, fixe le nombre d'actions pouvant être acquises à 10 % au plus du capital social, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale. Le montant total

que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 2,9 milliards d'euros.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise

des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'Assemblée générale décide que la présente autorisation pourra être utilisée y compris en période de garantie de cours, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximum de dix-huit mois. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

À TITRE EXTRAORDINAIRE :

DOUZIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION D'ANNULATION D' ACTIONS RACHETÉES

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, avec faculté de subdélégation :

- à annuler en une ou plusieurs fois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation faisant l'objet de la onzième résolution soumise à la présente Assemblée générale ou toute résolution qui s'y substituerait, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tous postes de réserves ou primes ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix-huit mois.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS RENAULT À CERTAINS SALARIÉS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-177 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de certains salariés de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, émises au titre de l'augmentation de son capital, ou à l'achat d'actions de

la Société provenant de rachats faits par celle-ci dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce à consentir lesdites options, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Le Conseil d'administration disposera d'un délai qui ne pourra excéder dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée, pour utiliser en une ou plusieurs fois l'autorisation susvisée.

Le nombre total des options qui seront ainsi consenties ne pourra donner droit à acheter ou à souscrire un nombre d'actions supérieur à 0,8 % du montant des titres composant à ce jour le capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée générale prend acte qu'en application de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires d'options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

À compter de la date d'attribution de l'option par le Conseil d'administration, les bénéficiaires de ces options disposeront d'un délai minimum de quatre ans et maximum de huit ans pour lever cette option. Passé ce délai, l'option deviendra définitivement caduque.

Sont exclus du bénéfice des options, les dirigeants sociaux et les membres du personnel de la Société et des Groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenant plus de 10 % du capital social de la Société.

Le prix à payer lors de la levée d'une option de souscription et/ou d'achat par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration. Le prix de souscription et/ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans la limite et selon les modalités prévues par la loi, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra appliquer de décote de telle sorte que le prix sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés des vingt séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie.

Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Aucune option ne pourra être consentie :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

L'Assemblée générale conditionne expressément l'attribution et/ou l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions au respect de critères de performance individuels et collectifs dans le cadre de l'exécution du plan à moyen terme de la Société.

En cas de départ de la Société, et sauf décision contraire, le salarié perd le bénéfice des options d'achat ou de souscription qui lui ont été attribuées et qui n'ont pas été levées.

Le Conseil d'administration reçoit tous pouvoirs dans les limites précisées ci-dessus pour déterminer toutes les conditions et modalités de l'opération, notamment :

- fixer la date d'ouverture et de levée des options ;
- arrêter la liste des bénéficiaires ;
- apprécier le respect des critères de performance définis par ladite Assemblée, selon lesquels les options seront consenties et d'ajouter, le cas échéant, toutes conditions et critères qu'il jugera pertinents ; fixer les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront ;
- décider des conditions dans lesquelles le prix ou le nombre des actions pourra être ajusté pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société et, le cas échéant, des conditions dans lesquelles l'exercice des options pourra être suspendu ;
- établir le règlement du plan ou la notice qui fixe le prix d'achat et les modalités selon lesquelles les bénéficiaires de ces options pourront exercer leurs droits ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution et modifier les statuts en conséquence ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations de capital et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. met fin à compter de la présente Assemblée à l'autorisation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007, dans le cadre de la dix-huitième résolution ;
2. délègue la compétence au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 4 % du capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservés aux adhérents à (i) un plan d'épargne d'entreprise ou (ii) un plan d'épargne d'entreprise de groupe, salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise française ou étrangère du Groupe qui lui est liée au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, et qui est détenue majoritairement, directement ou indirectement par la Société ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur desdits bénéficiaires ;
4. décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
5. décide que :
 - le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % respectivement dans le cas d'un plan d'épargne,
 - les caractéristiques des émissions des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :

- décider et fixer les modalités d'émission et d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
- fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions et, le cas échéant, des autres titres donnant accès au capital de la Société ;

- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et, le cas échéant, les autres titres donnant accès au capital de la Société porteront jouissance ;
- fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera.

Le Conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder à la modification corrélative des statuts ; accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration, avec le cas échéant faculté de subdélégation, est valable pour une durée de 26 mois à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

MODIFICATIONS DES ARTICLES 11.1 B ET 11.1.C DES STATUTS EN VUE DE RAMENER LA DURÉE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ ET DE L'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES À 4 ANS

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration décide de ramener la durée des mandats des administrateurs élus par le personnel salarié et de l'administrateur représentant les actionnaires salariés à 4 ans, à l'instar de celle applicable aux autres administrateurs.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier les statuts.

Le deuxième paragraphe de l'article 11.1 B des statuts relatif à la durée du mandat des administrateurs élus par le personnel salarié est modifié comme suit :

« La durée de leurs fonctions est de 4 ans. Toutefois leur mandat prend fin de plein droit lorsque ces représentants ne remplissent plus les conditions d'éligibilité prévues à l'article L. 225-28 du Code de commerce ou encore en cas de rupture de leur contrat de travail conformément à l'article L. 225-32 dudit code. »

Le reste de l'article 11.1 B demeure inchangé.

Le deuxième paragraphe de l'article 11.1 C des statuts relatif à la durée du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires salariés est modifié comme suit :

« La durée de ses fonctions est de 4 ans. ».

Le reste de l'article 11.1 C demeure inchangé.

L'assemblée approuve et adopte dans toutes ses dispositions le texte dans sa nouvelle version.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

MODIFICATION DE L'ARTICLE 28 DES STATUTS EN VUE DE PRÉVOIR LES MODALITÉS DU VOTE ÉLECTRONIQUE PRÉ-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration décide d'insérer un paragraphe relatif aux modalités du vote électronique pré-Assemblée générale comme suit :

- « Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par la loi et les dispositions réglementaires.
- Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires peuvent conformément à l'article 25 des présents statuts participer à l'Assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).
- Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil [à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire], pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.
- La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure. »

L'assemblée approuve et adopte dans toutes ses dispositions le texte dans sa nouvelle version.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 DES STATUTS EN VUE DE PRÉVOIR UNE LIMITE D'ÂGE AU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 11 des statuts en vue d'insérer une limite d'âge au mandat d'administrateur.

L'article 11.1A serait ainsi rédigé de la manière suivante :

« 11.1A La Société est administrée par un Conseil d'administration qui comprend :

A/ Des administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Leur nombre est de 3 au moins et de 14 au plus.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes obligations et encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre,

sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. »

« Sous réserve des nécessités liées au renouvellement des membres du conseil, la durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années. Cette nouvelle durée ne s'applique qu'aux fonctions des administrateurs nommés à compter de l'année 2002. La durée des fonctions des administrateurs nommés antérieurement à l'année 2002 prendra fin à l'issue de la période de six ans pour laquelle ils ont été nommés.

Toutefois, lorsqu'un administrateur est nommé en remplacement d'un autre administrateur en cours de mandat, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le mandat en cours de tout administrateur prendra fin de plein droit à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit la date à laquelle l'administrateur aura atteint l'âge de 80 ans.

Par ailleurs, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs siège(s) d'administrateur et même si malgré ces événements le nombre des administrateurs reste au moins égal au minimum statutaire, le Conseil d'administration a, entre deux Assemblées générales, la faculté de procéder à la nomination à titre provisoire d'un nouvel ou de nouveaux administrateur(s) en remplacement du ou des administrateur(s) décédé(s) ou démissionnaire(s). »

Le reste de l'article reste inchangé.

À TITRE ORDINAIRE :

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale nomme, sous condition suspensive de l'approbation de la dix-septième résolution, Monsieur Thierry Desmarest en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Henri Martre, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

POUVOIRS POUR ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LES RENOUVELLEMENTS SONT PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE



CATHERINE BRÉCHIGNAC

Présidente du CNRS

Membre du Comité de stratégie internationale

Nombre d'actions détenues : ⁽¹⁾

Âge : 61 ans.

➤ **Date de début de mandat :** décembre 2006.

■ Mandats et fonctions actuels :

Membre de l'Institut.
Présidente du Conseil d'administration du Palais de la Découverte.
Présidente elect de l'ICSU.
Membre de l'Académie des Technologies.

■ Mandats ou fonctions au cours des cinq dernières années qui ne sont plus exercés :

Présidente de l'Institut d'Optique.
Membre du Conseil Scientifique de l'Association Franco-Israélienne pour la Recherche Scientifique et Technologique (AFIRST).
Membre du Conseil Scientifique de la Cité des Sciences et de l'Industrie.
Membre de « Identification Committee » pour ERC (European research council).
Distinguished Visiting Scholar Professorship at Georgia-Tech University.



CHARLES DE CROISSET ⁽²⁾

International Advisor de Goldman Sachs International

Membre du Comité des comptes et de l'audit

Nombre d'actions détenues : 1 000

Âge : 64 ans.

➤ **Date de début de mandat :** avril 2004.

■ Mandats et fonctions actuels :

Président de la Fondation du patrimoine.
Administrateur : Bouygues, Thalès.
Membre du Conseil de surveillance : Euler & Hermès.
Censeur : Galeries Lafayette.

■ Mandats ou fonctions au cours des cinq dernières années qui ne sont plus exercés :

Président-Directeur Général du CCF.
Président du Conseil de surveillance : Nobel.
Executive Director : HSBC Holdings plc.
Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC CCF, Asset Management Group.
Membre du Conseil d'administration : HSBC Guyerzeller Bank S.A., HSBC Private Holding S.A. (Suisse).
Représentant permanent de la société SRRE Luxembourg (groupe HSBC) : Société Somarel.

(1) La réglementation administrative fait interdiction à ces administrateurs de posséder des actions en tant que représentant de l'État.

(2) Administrateur indépendant.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LES NOMINATIONS SONT PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE



JEAN-PIERRE GARNIER

Président-Directeur Général de
GlaxoSmithKline

Âge : 60 ans.

■ Mandats et fonctions actuels :

Président de GlaxoSmithKline p.l.c.

Administrateur : Biotechnology Industry Organization, SmithKline Beecham p.l.c.

Eisenhower Exchange Fellowship.

■ Mandats ou fonctions au cours des cinq dernières années qui ne sont plus exercés :

Président-Directeur Général de Smith Beecham p.l.c.

Administrateur : SmithKline Beecham p.l.c.

■ Carrière :

1983 : Vice-Président du Marketing, Vice-Président et Directeur Général de la branche médicament, responsable des ventes et du marketing des médicaments aux États-Unis et Président de Schering-Plough.

1990 : Président de l'activité pharmaceutique de la région Amérique.

1994 : Président de la branche pharmaceutique de SmithKline Beecham.

1995 : Directeur Exécutif de SmithKline Beecham.

Décembre 1999 : Président-Directeur Général de SmithKline Beecham.

Depuis 2001 : Président-Directeur Général de GlaxoSmithKline.



THIERRY DESMAREST

Président du Conseil d'administration de Total

Âge : 62 ans.

■ Formation :

Diplômé de l'École Polytechnique.

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris.

■ Mandats et fonctions actuels :

Président de Total S.A.

Administrateur d'Air Liquide.

Membre du Conseil de surveillance d'Areva.

Administrateur de Sanofi-Aventis.

■ Mandats ou fonctions au cours des cinq dernières années qui ne sont plus exercés :

Directeur Général de Total S.A.

Président-Directeur Général d'Elf Aquitaine.

■ Carrière :

1971-1973 : Ingénieur à la Direction des Mines en Nouvelle-Calédonie.

1973-1975 : Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie.

1975-1978 : Conseiller technique au Cabinet du ministre de l'Industrie.

1978-1980 : Conseiller technique au Cabinet du ministre de l'Économie.

1981-1983 : Directeur délégué de Total Algérie.

1983-1987 : Directeur Amérique Latine et Afrique de l'Ouest de Total Exploration Production.

1988-1989 : Directeur Amériques, France, Extrême-Orient de Total Exploration Production et simultanément Directeur de la division Gestion et Économie de Total Exploration Production.

1989 - mai 1995 : Directeur Général de Total Exploration Production et Membre du Comité exécutif de Total.

Janvier 1995 : Directeur Général de l'Amont de Total.

Juin 1995 : Président-Directeur Général de Total.

Juin 1999 : Président-Directeur Général de TotalFina.

Mars 2000 : Président-Directeur Général de TotalFinaElf.

Mai 2003 : Président-Directeur Général de Total.

Février 2007 : Président du Conseil d'administration de Total.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RENAULT AU 12 FÉVRIER 2008 **23**

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS **24**

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **27**

LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES **29**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RENAULT AU 12 FÉVRIER 2008*

■ **Louis SCHWEITZER**

Président du Conseil d'administration

■ **Carlos GHOSN**

Président de la Direction Générale

■ **Yves AUDVARD**

Administrateur élu par les salariés

■ **Michel BARBIER**

Administrateur élu par les salariés

■ **Catherine BRÉCHIGNAC**

Présidente du CNRS

■ **Alain CHAMPIGNEUX**

Administrateur élu par les salariés

■ **François de COMBRET** ⁽¹⁾

Senior Advisor pour l'Union des Banques Suisses

■ **Charles de CROISSET** ⁽¹⁾

International Advisor de Goldman Sachs International

■ **Itaru KOEDA**

Co-Président du Conseil d'administration et

Vice-Président Exécutif de Nissan Motor Co. Ltd.

■ **Marc LADREIT de LACHARRIÈRE** ⁽¹⁾

Président-Directeur Général de FIMALAC

■ **Dominique de La GARANDERIE** ⁽¹⁾

Avocate Cabinet de La Garanderie & Associés

■ **Philippe LAGAYETTE** ⁽¹⁾

Président de JP Morgan en France

■ **Henri MARTRE** ⁽¹⁾

Président d'Honneur d'Aérospatiale

■ **Jean-Claude PAYE** ⁽¹⁾

Avocat à la Cour

■ **Franck RIBOUD** ⁽¹⁾

Président Groupe Danone

■ **Rémy RIOUX**

Conseiller référendaire à la Cour des comptes

Directeur des Participations à l'Agence des Participations de l'État

■ **Hiroto SAIKAWA**

Executive Vice-President Purchasing, Nissan Motor Co., Ltd.

■ **Georges STCHERBATCHEFF**

Administrateur élu par les actionnaires salariés

(1) Administrateurs indépendants.

(*) Date du Conseil qui a convoqué l'Assemblée générale.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS



LOUIS SCHWEITZER

Président du Conseil d'administration

Né le 8 juillet 1942.

Nombre d'actions détenues :

283 845 actions et 5 115 parts de FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2005/AG 2009.

Date du 1^{er} mandat : mai 1992.

Président de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).

Président du Conseil d'administration d'AstraZeneca.

Président du Conseil de surveillance Le Monde.

Administrateur : BNP Paribas, Électricité de France, AB Volvo, L'Oréal, VEOLIA Environnement.

Membre du Conseil consultatif : Banque de France, Allianz.

Vice-Président du Conseil de surveillance : Philips.



CARLOS GHOSN

Président de la Direction générale

Né le 9 mars 1954.

Nombre d'actions détenues : 205 200.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2006/AG 2010.

Date du 1^{er} mandat : avril 2002.

Administrateur : Alcoa.

Président-Directeur Général de Nissan Motor Co. Ltd.

Président du Directoire : Renault Nissan b.v.



YVES AUDVARD

Administrateur élu par les salariés

Concepteur Process Avant projet - Renault

Né le 10 février 1953.

Nombre d'actions détenues :

6 actions et 123 parts de FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** novembre 2002/novembre 2008.

Date du 1^{er} mandat : novembre 2002.



CATHERINE BRÉCHIGNAC

Présidente du CNRS

Née le 12 juin 1946.

➤ **Date de début/fin de mandat :** décembre 2006/AG 2008.

Date du 1^{er} mandat : décembre 2006.

Membre de l'Institut.

Présidente du Conseil d'administration du Palais de la Découverte.

Présidente elect de l'ICSU.

Membre de l'Académie des Technologies.



MICHEL BARBIER

Administrateur élu par les salariés

Technicien Conditions de travail - Renault

Né le 24 novembre 1955.

Nombre d'actions détenues :

6 actions et 249 parts FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** novembre 2002/novembre 2008.

Date du 1^{er} mandat : novembre 2002.



ALAIN CHAMPIGNEUX

Administrateur élu par les salariés

Responsable Gestion documentaire - Direction de la Qualité - Renault

Né le 1^{er} janvier 1954.

Nombre d'actions détenues :

694 parts de FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** novembre 2002/novembre 2008.

Date du 1^{er} mandat : novembre 2002.

**FRANÇOIS DE COMBRET****Senior Advisor pour l'Union des Banques Suisses**

Né le 12 juillet 1941.

Nombre d'actions détenues : 1 000.

➤ **Dates de début/fin de mandat** : avril 2004/AG 2008.

Date du 1^{er} mandat : juillet 1996.

Administrateur : Safran, Bouygues Telecom, Nexans, Musée Rodin,
Vice-Président du Conseil d'administration de Care-France.

**CHARLES DE CROISSET****International Advisor de Goldman Sachs International**

Né le 28 septembre 1943.

Nombre d'actions détenues : 1 000.

➤ **Dates de début/fin de mandat** : avril 2004/AG 2008.

Date du 1^{er} mandat : avril 2004.

Président de la Fondation du Patrimoine.

Administrateur : Bouygues/Thalès.

Membre du Conseil de surveillance : Euler & Hermès.

Censeur : Galeries Lafayette.

**ITARU KOEDA****Co-Président du Conseil d'administration****Vice-Président Exécutif de Nissan Motor Co. Ltd.**

Né le 25 août 1941.

Nombre d'actions détenues : 500.

➤ **Dates de début/fin de mandat** : avril 2005/AG 2009.

Date du 1^{er} mandat : juillet 2003.**MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE****Président-Directeur Général de FIMALAC**

Né le 6 novembre 1940.

Nombre d'actions détenues : 1 020.

➤ **Dates de début/fin de mandat** : mai 2006/AG 2010.

Date du 1^{er} mandat : octobre 2002.

Membre de l'Institut.

Chairman : Fitch Group, Fitch Group Holdings, Fitch Ratings.

Administrateur : Algorithmics, Casino, l'Oréal.

Gérant : FIMALAC Participations.

Président du Conseil de surveillance : Groupe Euris.

Président du Directoire : Groupe Marc de Lacharrière.

Membre du Conseil consultatif : Banque de France.

**DOMINIQUE DE LA GARANDERIE****Avocat cabinet La Garanderie et Associés**

Née le 11 juillet 1943.

Nombre d'actions détenues : 150.

➤ **Dates de début/fin de mandat** : avril 2005/AG 2009.

Date du 1^{er} mandat : février 2003.

Présidente de l'Institut français d'experts juridiques internationaux (IFEJI).

Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit de Holcim Western Europe.

Vice-Présidente du Groupe de réflexion sur les principes de gouvernement d'entreprise dans le secteur privé (OCDE).

**PHILIPPE LAGAYETTE****Président de JP Morgan en France**

Né le 16 juillet 1943.

Nombre d'actions détenues : 1 000.

➤ **Date de début/fin de mandat** : mai 2007/AG 2011.

Date du 1^{er} mandat : mai 2007.

Membre du Conseil d'administration de PPR.

Membre du Conseil d'administration de FIMALAC.

**HENRI MARTRE****Président d'Honneur d'Aérospatiale**

Né le 6 février 1928.

Nombre d'actions détenues : 328.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2007/AG 2011.

Date du 1^{er} mandat : juillet 1996.

Président : Comité Japon de MEDEF International.

Président d'Honneur et Membre du conseil : GIFAS, AFNOR, AX.

Président du Conseil de surveillance : ESL Holding.

Vice-Président du Conseil de surveillance : KLM.

Administrateur : France Télécom, SOGEP, SOFRADIR, ON-X.

Membre du Conseil consultatif : Banque de France.

Membre du Conseil : Aviation marchande, CEPII, l'AFIL.

**RÉMY RIOUX****Conseiller référendaire à la Cour des comptes****Directeur des participations à l'Agence des Participations de l'État, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie**

Né le 26 juin 1969.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** février 2007/AG 2011.

Date du 1^{er} mandat : février 2007.

Administrateur : Aéroports de Paris, RATP, SNCF, France Télévisions, ARTE.

**JEAN-CLAUDE PAYE****Avocat à la Cour**

Conseil du cabinet Gide Loyrette Nouel

Né le 26 août 1934.

Nombre d'actions détenues : 200.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2006/AG 2010.

Date du 1^{er} mandat : juillet 1996.**HIROTO SAIKAWA****Executive Vice-President Purchasing, Nissan Motor Co., Ltd.**

Né le 14 novembre 1953.

Nombre d'actions détenues : 100.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2006/AG 2010.

Date du 1^{er} mandat : mai 2006.**FRANCK RIBOUD****Président-Directeur Général – Président du Comité exécutif du Groupe Danone**

Né le 7 novembre 1955.

Nombre d'actions détenues : 331.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** mai 2006/AG 2010.

Date du 1^{er} mandat : décembre 2000.

Administrateur : Association nationale des Industries Agroalimentaires, Danone S.A., Bagley Latinoamerica sa, International advisory Board HEC, Wadia BSN India Limited, Ona, Lacoste France SA, Fondation GAIN (Global Alliance For Improved Nutrition).

Membre du Conseil de surveillance : Accor.

Membre représentant le Groupe Danone : Conseil national du développement durable.

**GEORGES STCHERBATCHEFF****Administrateur élu par les actionnaires salariés****Délégué à la normalisation extérieure - Renault**

Né le 29 octobre 1946.

Nombre d'actions détenues :
40 actions et 1 894 parts de FCPE.

➤ **Dates de début/fin de mandat :** avril 2004/AG 2009.

Date du 1^{er} mandat : avril 2004.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de procéder à un examen approfondi des questions spécifiques relevant de la mission du Conseil d'administration, des Comités spécialisés ont été mis en place depuis 1996 dont les avis sont présentés au conseil par leurs présidents respectifs.

Ces Comités, initialement au nombre de trois, ont été portés à quatre, comme suite à la scission du Comité des nominations et des rémunérations en deux Comités distincts.

COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Le Comité des comptes et de l'audit est composé de cinq membres :

- Philippe Lagayette, Président ;
- Alain Champigneux ;
- Charles de Croisset ;
- Dominique de La Garanderie ;
- Jean-Claude Paye.

Il comprend quatre membres indépendants.

Ce Comité a notamment pour missions :

- d'examiner les comptes et les documents financiers annexés avant leur présentation au conseil ;
- de s'assurer de la conformité aux standards en vigueur des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes et d'examiner les modifications apportées le cas échéant à ces méthodes ;
- de donner son avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes, sur la qualité de leurs travaux ;
- de veiller au respect des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- de vérifier la pertinence des méthodes de contrôle interne ;
- de formuler toute recommandation au conseil dans les domaines décrits ci-dessus.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres :

- Franck Riboud, Président ;
- François de Combret ;
- Marc Ladreit de Lacharrière.

Il comprend trois membres indépendants sur trois.

Ce Comité a notamment pour missions :

- d'effectuer toute recommandation au conseil intéressant la rémunération et la retraite du Président du Conseil d'administration et du Président de la Direction générale ainsi que tout autre dirigeant social ou mandataire social ;
- de proposer la part variable de la rémunération des mandataires sociaux ;
- d'apprécier l'ensemble des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants, le cas échéant d'autres sociétés du Groupe ;
- d'examiner la politique générale d'attribution d'options et formuler des propositions au Conseil d'administration, tant sur la politique qu'en matière d'attribution d'options d'achat ou de souscription.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le Comité des nominations et de la gouvernance est composé de trois membres :

- Monsieur Schweitzer, Président ;
- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière ;
- Madame Dominique de La Garanderie.

Il comprend deux membres indépendants.

Ce Comité a notamment pour missions :

- d'effectuer toute proposition au conseil intéressant la nomination de nouveaux administrateurs ;
- d'apprécier l'opportunité du renouvellement des mandats parvenus à expiration ;
- d'être à même de proposer au conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible ;
- de faire toute proposition relative à la présidence, à la composition et aux attributions des différents Comités du conseil ;
- de suivre les questions de gouvernement d'entreprise ;
- de dresser chaque année un bilan des modalités de fonctionnement du Conseil, et le cas échéant, de proposer des modifications.

COMITÉ DE STRATÉGIE INTERNATIONALE

Le Comité de stratégie internationale est composé de six membres :

- Monsieur Henri Martre, Président ;
- Monsieur Georges Stcherbatcheff ;
- Monsieur Yves Audvard ;
- Monsieur Michel Barbier ;
- Madame Catherine Bréchnignac ;
- Monsieur Jean-Claude Paye.

Il comprend deux membres indépendants.

Ce Comité a notamment pour mission :

- d'analyser et de présenter au conseil les orientations du développement international de la Société.

LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

■ DELOITTE & ASSOCIÉS

Représenté par Madame Pascale Chastaing-Doblin
et Monsieur Amadou Raimi

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

■ ERNST & YOUNG Audit

Représenté par Messieurs Aymeric de la Morandière
et Daniel Mary-Dauphin

11, allée de l'Arche
92037 Paris-la Défense cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

■ BEAS

Suppléant de DELOITTE & ASSOCIÉS

7-9, Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

■ Gabriel GALET

Suppléant de ERNST & YOUNG Audit

11, allée de l'Arche
92037 Paris-la Défense cedex



RENAULT EN 2007

CHIFFRES CLÉS ET RÉSULTATS FINANCIERS 2007	31
RENAULT CONTRAT 2009 À MI-PAROURS	34
PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2008	37
ACTIONNARIAT ET BOURSE	37
RÉSULTATS FINANCIERS DE RENAULT S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	40

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RENAULT

CHIFFRES CLÉS ET RÉSULTATS FINANCIERS 2007

		2007	2006	VARIATION
Ventes mondiales Groupe	millions véhicules	2,48	2,43	+ 2,1 %
Chiffre d'affaires Groupe	millions d'euros	40 682	39 969 ⁽¹⁾	+ 1,8 %
Marge opérationnelle	millions d'euros	1 354	1 063	+ 27,4 %
	% CA	3,3	2,6	
Contribution entreprises associées	millions d'euros	1 675	2 277	- 26,4 %
<i>dont Nissan</i>		1 288	1 888	-
<i>dont AB Volvo</i>		352	384	-
Résultat net	millions d'euros	2 734	2 960	- 7,6 %
Résultat net part du Groupe	millions d'euros	2 669	2 886	- 7,5 %
Résultat net par action	euros	10,32	11,23	- 8,1 %
Endettement financier net de l'Automobile	millions d'euros	2 088	2 414	- 13,5 %
Endettement/capitaux propres	%	9,5	11,5	- 1,9 point
Encours productifs Financement des ventes	milliards d'euros	22,9	23,1	- 0,9 %

(1) Les changements de méthodes comptables concernent principalement les opérations relatives aux contrats de sous-traitance et les ventes de pièces détachées dans le cadre de la garantie accordée aux clients antérieurement constatées en chiffre d'affaires.

PERFORMANCES COMMERCIALES

VENTES MONDIALES DU GROUPE - (VÉHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES)

	2007*	2006*	VAR. (%)
GROUPE	2 484 472	2 433 610	+ 2,1
PAR RÉGION			
France	656 523	668 679	- 1,8
Europe	966 619	1 024 224	- 5,6
FRANCE + EUROPE	1 623 142	1 692 903	- 4,1
Euromed	424 431	380 657	+ 11,5
Amériques	245 197	185 438	+ 32,2
Asie-Afrique	191 702	174 612	+ 9,8
EUROMED + AMÉRIQUES + ASIE-AFRIQUE	861 330	740 707	+ 16,3

* Chiffres provisoires.

En 2007, les ventes mondiales du groupe Renault progressent de 2,1 % et atteignent 2 484 000 unités. Cette évolution s'explique par des performances contrastées :

■ dans les Régions France et Europe, sur un marché très concurrentiel, les ventes du Groupe baissent de 4,1 %. Soutenu par le lancement de Nouvelle Twingo et Nouvelle Laguna, le second semestre marque

cependant le retour à la croissance des ventes avec une accélération au dernier trimestre (+ 4,6 %). La marque Renault enregistre une part de marché de 8,4 % sur le marché des véhicules particuliers et utilitaires (VP + VU) et conserve son leadership sur le marché des véhicules utilitaires (14,2 % de part de marché). Avec Logan et Logan MCV, offres inédites en Europe, la marque Dacia conquiert de nouvelles clientèles et poursuit sa progression avec une hausse de ses ventes de près de 68 % ;

- **hors Europe**, la croissance des ventes s'accélère. Dans les Régions Euromed, Amériques et Asie-Afrique, les ventes sont en hausse de 16,3 % et représentent désormais 35 % des ventes totales du Groupe (contre 30 % en 2006). Les ventes de la marque Dacia progressent de 1,0 % et celles de Renault sont en forte hausse (+ 25,7 %). Renault Samsung Motors est en léger repli de 1,5 %.

PAR MARQUE	2007*	2006*	VAR. (%)
Renault	2 134 484	2 115 572	+ 0,9
Dacia	230 164	196 378	+ 17,2
Renault Samsung	119 824	121 660	- 1,5

* Chiffres provisoires.

PAR TYPE DE VÉHICULES	2007*	2006*	VAR. (%)
Véhicules particuliers	2 080 110	2 042 796	+ 1,8
Véhicules utilitaires	404 362	390 814	+ 3,5

* Chiffres provisoires.

PERFORMANCES FINANCIÈRES

« **Au terme de 2007 et grâce à un fort engagement de tous les Renault, nous sommes en ligne pour réussir Renault Contrat 2009** », déclare Carlos Ghosn, Président de Renault⁽¹⁾.

Le **chiffre d'affaires** du Groupe s'établit à 40 682 millions d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport au chiffre d'affaires de 2006, à périmètre et méthodes identiques.

CONTRIBUTION DES BRANCHES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

EN MILLIONS D'EUROS	2007 PUBLIÉ			2006 RETRAITÉ À PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES 2007 ⁽²⁾			VARIATION 2007-2006			2006 PUBLIÉ
	S1	S2	ANNÉE	S1	S2	ANNÉE	S1	S2	ANNÉE	ANNÉE
Automobile	19 567	19 112	38 679	19 871	18 187	38 058	- 1,5 %	+ 5,1%	+ 1,6%	39 605
Financement des ventes	995	1 008	2 003	985	926	1 911	+ 1,0 %	+ 8,9 %	+ 4,8 %	1 923
TOTAL	20 562	20 120	40 682	20 856	19 113	39 969	- 1,4 %	+ 5,3%	+ 1,8%	41 528

La contribution du **Financement des ventes** (RCI Banque) progresse de 4,8 % par rapport à 2006 pour s'élever à 2 003 millions bénéficiant de la hausse du taux d'intérêt moyen du portefeuille des prêts accordés aux clients.

La contribution de l'**Automobile** atteint 38 679 millions d'euros, en hausse de 1,6 % à périmètre et méthodes identiques.

Cette évolution résulte de plusieurs tendances :

- la contribution des Régions France et Europe au chiffre d'affaires baisse de 2,6 % dans un marché marqué par une très forte concurrence. Le second semestre marque un retour à la croissance des ventes, avec une accélération au dernier trimestre sous l'effet des lancements des nouveaux produits ;
- hors d'Europe, toutes les autres Régions contribuent positivement au chiffre d'affaires 2007 grâce à des ventes en forte progression, notamment

dans les Régions Amériques et Euromed, associées à une amélioration du mix/produit. La contribution globale d'Euromed, Amériques, Asie-Afrique progresse ainsi de 3,1 % par rapport à 2006.

La hausse du chiffre d'affaires résulte également de l'augmentation de l'activité ventes d'organes et de véhicules aux partenaires qui contribue positivement pour 1,2 point.

UNE MARGE OPÉRATIONNELLE SUPÉRIEURE À L'OBJECTIF

La **marge opérationnelle** du Groupe s'élève à 1 354 millions d'euros en 2007 (3,3 % du chiffre d'affaires) contre 1 063 millions d'euros en 2006 (2,6 % du chiffre d'affaires).

(1) 14 février 2008 – présentation des résultats financiers 2007.

(2) Les changements de méthodes comptables concernent principalement les opérations relatives aux contrats de sous-traitance et les ventes de pièces détachées dans le cadre de la garantie accordée aux clients antérieurement constatées en chiffre d'affaires.

CONTRIBUTION DES BRANCHES À LA MARGE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE

EN MILLIONS D'EUROS	S1 2007	S2 2007	ANNÉE 2007	ANNÉE 2006	VARIATION
Automobile	455	427	882	571	+ 311
en % du chiffre d'affaires	2,3 %	2,2 %	2,3 %	1,5 %	
Financement des ventes	267	205	472	492	- 20
en % du chiffre d'affaires	26,8 %	20,3 %	23,6 %	25,7 %	
TOTAL	722	632	1 354	1 063	+ 291
en % du chiffre d'affaires	3,5 %	3,1 %	3,3 %	2,6 %	

La contribution du **Financement des ventes** à la marge opérationnelle du Groupe s'élève à 472 millions d'euros soit 23,6 % de son chiffre d'affaires, après 492 millions d'euros et 25,7 % de son chiffre d'affaires en 2006. Cette légère contraction est imputable à une plus faible activité de financement liée à la baisse des ventes de 2006 et du 1^{er} semestre 2007.

Dans un contexte économique peu porteur, en 2007, avec un effet parité négatif de 154 millions d'euros et une augmentation du coût des matières premières de 270 millions d'euros, la marge opérationnelle de l'**Automobile** progresse de 54,5 % et s'élève à 882 millions d'euros (2,3 % de son chiffre d'affaires) grâce notamment à :

- la progression des activités internationales, qui permet aux 3 Régions hors Europe de dégager un résultat opérationnel positif ;
- la bonne tenue de la gamme VU en Europe ;
- la poursuite de la maîtrise des coûts :
 - l'économie réalisée sur les achats s'élève à 660 millions d'euros hors effet matières premières,
 - les coûts de fabrication et de logistique baissent de 137 millions d'euros,
 - les frais généraux baissent de 44 millions d'euros (- 2 %),
 - dans un souci de préserver l'image de marque du Groupe, des opérations spécifiques de rappel et des extensions de garantie ont été opérées conduisant à une augmentation des charges de garantie de 152 millions d'euros.

UN RÉSULTAT NET DE 2 734 MILLIONS D'EUROS

Le cycle de développement de la gamme, s'est traduit par une augmentation de 196 millions d'euros des frais de développement capitalisés en 2007.

En 2007, les **dépenses de Recherche et Développement** se sont élevées à 2 462 millions d'euros dont 1 287 millions d'euros soit 52,3 % du total en 2007 contre 45,5 % en 2006 ont été capitalisés. Cette évolution reflète la poursuite du développement et du renouvellement de la gamme véhicules et d'organes mécaniques prévue par Renault Contrat 2009.

Au total, les frais de R&D constatés en résultat s'élèvent à 1 850 millions d'euros, soit 4,5 % du chiffre d'affaires du Groupe Renault, (contre 1 963 millions d'euros en 2006, soit 4,9 %).

Les autres produits et charges d'**exploitation** (APCE) représentent en 2007 une charge de 116 millions d'euros contre une charge de 186 millions en 2006.

En 2007, cette charge nette est essentiellement constituée :

- de coûts et provisions de restructuration et d'adaptation des effectifs pour 143 millions d'euros, contre 241 millions en 2006 ;
- de plus-values immobilières notamment sur la vente de terrains en France et en Espagne pour un montant de 86 millions d'euros à comparer à 109 millions d'euros en 2006.

Après prise en compte des APCE, le **résultat d'exploitation** du Groupe s'établit à 1 238 millions d'euros contre 877 millions d'euros en 2006.

Le **résultat financier** représente un produit de 76 millions en 2007 en progression de 15 millions d'euros par rapport à 2006. Hors élément exceptionnel 2006 concernant la plus-value sur titres Scania pour 135 millions d'euros, le résultat financier progresse de 150 millions d'euros. Cette évolution favorable s'explique principalement par :

- une diminution du coût de la dette automobile. Par une gestion maîtrisée de ses actifs et passifs financiers, l'Automobile continue d'optimiser le coût de sa dette, en dépit d'une légère augmentation de l'endettement moyen sur la période ;
- un impact positif de 53 millions d'euros lié à l'évolution de la juste valeur du titre participatif de Renault SA évalué sur la base du cours de bourse à la clôture contre une charge de 31 millions en 2006.

En 2007, Renault enregistre un profit de 1 675 millions d'euros au titre de sa part dans le **résultat des entreprises associées** :

- 1 288 millions d'euros pour Nissan ;
- 352 millions d'euros pour AB Volvo.

Les **impôts courants et différés** représentent une charge nette de 255 millions d'euros (équivalent au niveau de 2006). Le taux effectif d'impôt (avant prise en compte de la part de résultat des entreprises associées) s'établit à 19 % en 2007, contre 27 % en 2006, grâce notamment au remboursement de crédits d'impôts italiens et à la poursuite de l'amélioration des perspectives de résultat notamment sur Renault do Brasil et Renault Argentina, permettant la reconnaissance d'une partie des impôts différés actifs sur déficits reportables dans ces pays.

Le **résultat net** s'établit à 2 734 millions d'euros (2 960 millions d'euros en 2006). Après neutralisation des titres Renault détenus par Nissan et des actions auto-détenues, le résultat net par action s'élève à 10,32 euros, à comparer à 11,23 euros en 2006.

INVESTISSEMENTS ET COÛTS DE PRÉPARATION DE L'AVENIR

Les **investissements corporels et incorporels de l'Automobile nets des cessions** se sont élevés à 3 565 millions d'euros en 2007 (dont 1 287 millions d'euros de capitalisation des frais de Recherche et Développement) contre 3 585 millions d'euros en 2006 (dont 1 091 millions d'euros de R&D capitalisés).

En 2007, les investissements corporels de l'Automobile ont principalement été consacrés au renouvellement des gammes de produits et de composants ainsi qu'à la modernisation des installations.

La politique d'investissement hors gamme s'inscrit dans la continuité de celle poursuivie en 2006 et concerne principalement la qualité, les conditions de travail et l'environnement.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE

Au 31 décembre 2007, l'**endettement financier net de l'Automobile** s'élève à 2 088 millions d'euros, soit 9,5 % des capitaux propres (contre 11,5 % des capitaux propres au 31 décembre 2006).

La réduction de l'endettement net de 326 millions d'euros s'explique par :

- une capacité d'autofinancement de 4 552 millions d'euros, en hausse de 1 289 millions d'euros à méthode comparable par rapport à 2006.

Cette amélioration provient de l'augmentation de la marge opérationnelle ainsi que des dividendes reçus des entreprises associées dont :

- 456 millions d'euros reçus de Nissan,
- 477 millions d'euros reçus d'AB Volvo ;
- une bonne maîtrise des investissements corporels et incorporels nets des cessions qui restent stables en 2007. Ces investissements représentent 3 565 millions d'euros (3 585 millions d'euros en 2006) ;
- une quasi-stabilité des besoins en fonds de roulement à fin décembre 2007.

L'Automobile dégage ainsi un **free cash flow** de 961 millions d'euros. Les dividendes versés s'élèvent à 913 millions d'euros (contre 681 millions d'euros en 2006), dont 863 millions d'euros par Renault SA.

Par ailleurs, l'endettement financier net de l'Automobile bénéficie d'écarts de change positifs (dont + 233 millions d'euros liés à l'endettement en yen).

Au 31 décembre 2007, les **capitaux propres** augmentent de 998 millions d'euros et s'élèvent à 22 069 millions d'euros (21 071 millions d'euros au 31 décembre 2006 retraité). Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'établit à fin décembre 2007 à 9,5 % (contre 11,5 % à fin décembre 2006).

RENAULT CONTRAT 2009 À MI-PARCOURS

Après deux années de transformation, Renault a de nombreux atouts pour relever les défis.

ENGAGEMENT DE QUALITÉ

Placer la future Laguna parmi les trois premiers modèles de sa catégorie en qualité de produit et de service.

La qualité a fait l'objet d'une mobilisation générale dans l'entreprise. Aujourd'hui, les résultats sont là : la qualité des produits et des services du Groupe a significativement progressé pour atteindre un niveau inégalé jusqu'à présent chez Renault. Tous les indicateurs le montrent :

Produit :

- Nombre de défauts en sortie de chaîne divisé par 6 ;
- Nombre d'incidents 3 mois divisé par 2 ;
- Certains véhicules déjà Top 3 ;
- Nouvelle Laguna en trajectoire.

Service :

- 700 000 clients supplémentaires « tout à fait satisfaits ».

Les process sont maintenant en place pour permettre d'étendre ces progrès à l'ensemble de la gamme, partout dans le monde, et faire de la qualité un atout pour Renault. C'est une très forte motivation pour l'entreprise.

ENGAGEMENT DE PROFITABILITÉ

Atteindre une marge opérationnelle de 6 % du chiffre d'affaires en 2009.

Malgré un environnement difficile pour l'ensemble de l'industrie automobile, Renault atteint en 2006 et 2007 les jalons de marge opérationnelle que nous nous étions fixés. Avec 3,3 % de marge opérationnelle en 2007, l'objectif de 3 % annoncé a été dépassé.

L'amélioration de notre profitabilité est essentiellement liée aux efforts de productivité et de réduction des coûts menés depuis 2 ans dans toutes les fonctions de l'entreprise.

RÉDUCTION DES COÛTS

	2007 VS 2005	OBJECTIFS 2009
Performance achats	- 9,1 %	- 14 %*
Fabrication	- 5,4 %	- 12 %
Logistique	- 7,3 %	- 9 %
Frais généraux	- 5 % (soit 4,8 % du CA)	< 4 % CA
Coûts de distribution	+ 3,1 %	- 8 % en unité en Europe
Réduction du coût des investissements	- 35 %	- 50 %

* En 2008

Pour la première fois, toutes les Régions du Groupe dégagent une marge opérationnelle positive. Le renforcement du système de management à l'international, avec la mise en place des Comités de management de région

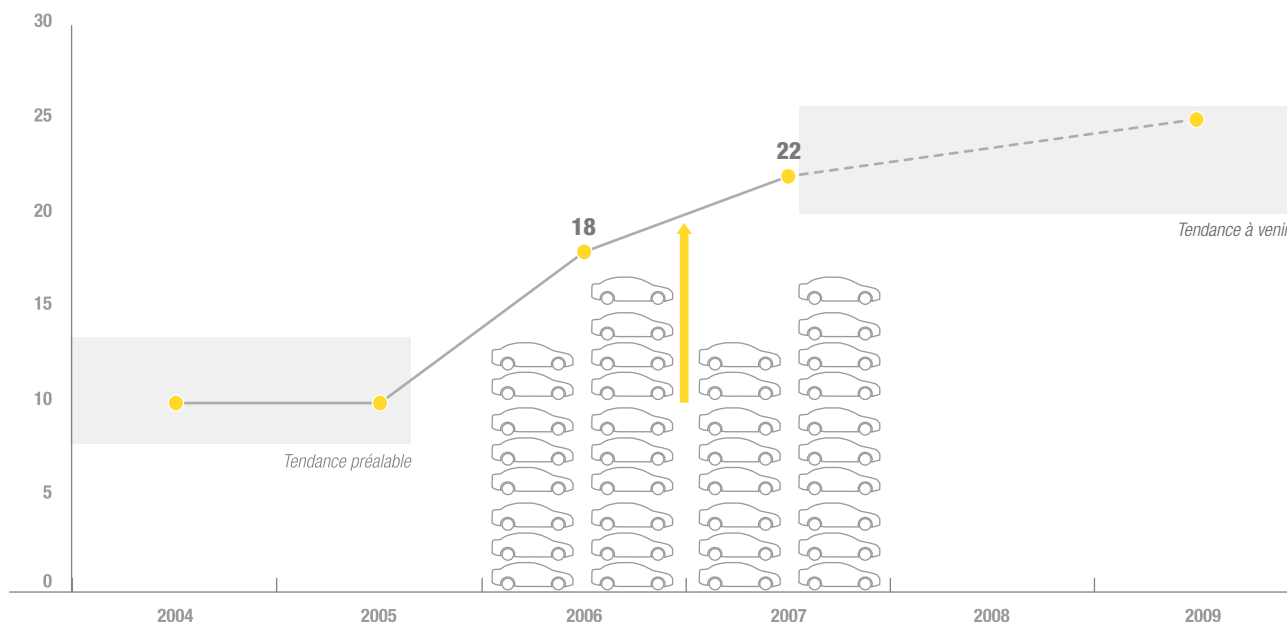
notamment, a permis de multiplier nos centres de profit et de limiter ainsi la dépendance des résultats du Groupe au seul marché européen.

ENGAGEMENT DE CROISSANCE

Vendre 800 000 véhicules supplémentaires en 2009 par rapport à 2005.

Durant ces deux dernières années, Renault n'a jamais développé autant de nouveaux produits, à un tel niveau de qualité et dans des délais si courts.

PROJETS VÉHICULES EN DÉVELOPPEMENT



Le nombre de nouveaux véhicules en cours de développement a été multiplié par deux entre fin 2005 et début 2008. L'accélération du rythme deancements qui en découle va permettre d'alimenter la croissance, avec une gamme rajeunie, étendue à de nouveaux segments et mieux centrée sur les attentes de nos clients, qu'ils soient français, allemands, brésiliens, indiens ou russes.

À côté des produits, nous avons développé de nouvelles technologies, avec le souci constant de concilier performance, sécurité et préservation de l'environnement.

Pour contribuer à la préservation de notre planète, Renault développe au sein de l'Alliance, des solutions multiples et adaptées aux différents usages des clients et aux différentes contraintes des marchés.

Enfin, en matière de sécurité, Renault a maintenu son leadership, avec neuf voitures ayant obtenu la note maximale de 5 étoiles au test Euro NCAP.

Cette première période du Plan aura également été marquée par l'extension des implantations sur les marchés en forte croissance, pour contribuer pleinement à leur essor. Le Groupe a développé ses capacités de production en Colombie, Russie, Turquie et Roumanie et nous sommes partis à la conquête de nouveaux marchés : l'Inde et l'Iran. Au total, entre fin 2005 et fin 2007, nos capacités de production, en incluant celles installées chez nos partenaires, ont augmenté de 15 %.

OFFENSIVE PRODUITS

En 2008, le Groupe bénéficiera du plein effet des véhicules lancés au cours de l'année 2007 : Logan Van, Nouvelle Twingo, Nouvelle Laguna berline et break, QM5 et Sandero.

Cette offensive produit, initiée en 2007, se poursuivra et s'amplifiera cette année avec neuf nouveaux véhicules lancés pour la première fois dans le monde.

Quatre d'entre eux sont des véhicules de renouvellement, qui contribueront au rajeunissement de notre gamme :

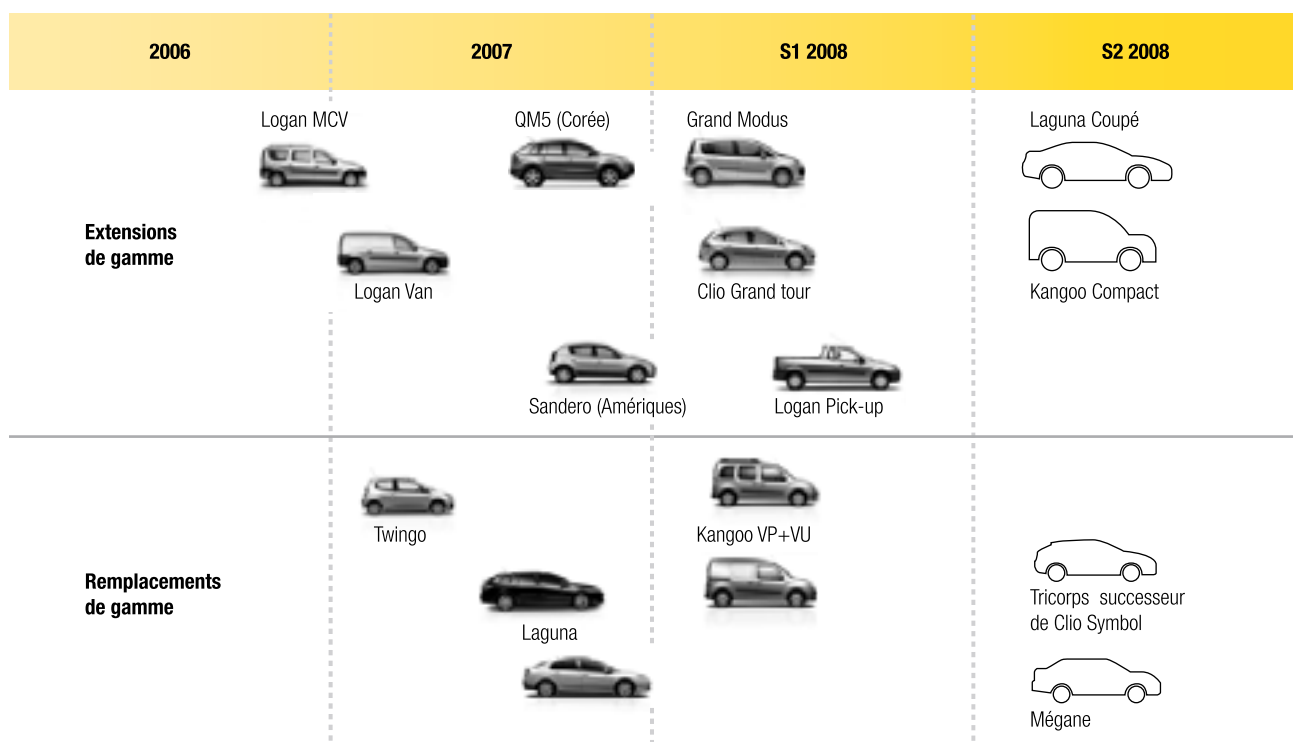
- Kangoo VP et Kangoo VU, dont la première génération s'était vendue à plus de deux millions d'unités ;
- Mégane berline, le cœur de notre gamme ;

- et, un produit fort en image : le coupé Laguna, qui sera équipé du nouveau moteur V6 dCi et inaugurera notre châssis à 4 roues directrices.

Cinq produits entièrement nouveaux dans la gamme seront également lancés :

- l'extension sur le segment i a commencé avec Grand Modus et Clio Grand Tour, qui ont reçu un bon accueil sur les marchés ;
- elle se poursuivra avec des produits conçus pour l'international : un tricorps successeur de Clio Symbol et Logan Pick-up ;
- le Groupe commercialisera aussi un véhicule de loisirs : Kangoo Compact.

L'OFFENSIVE PRODUIT 2006-2008



PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2008

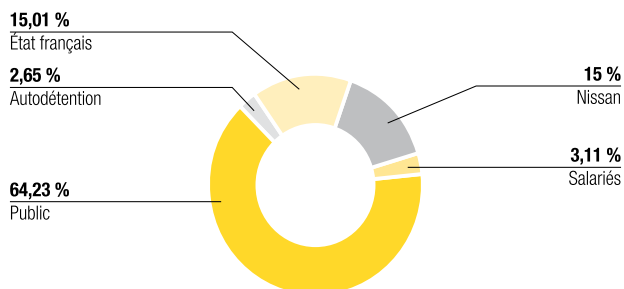
- Dans un environnement macroéconomique plus contraint, Renault peut compter avec le lancement mondial de neuf nouveaux produits au cours de l'année 2008 et sur son expansion sur les marchés en forte croissance.
- Dans ce contexte, Renault confirme son objectif de marge opérationnelle de 4,5 % pour l'année et sa prévision d'une croissance des ventes du Groupe de plus de 10 % par rapport à 2007.
- Renault proposera de fixer à l'Assemblée générale des actionnaires le dividende versé en 2008 sur les résultats 2007 à 3,8 euros, contre 3,1 euros versés en 2007 sur les résultats 2006. Cette proposition est en ligne avec l'annonce faite sur la progression attendue du dividende lors du lancement de Renault Contrat 2009.

ACTIONNARIAT ET BOURSE

- L'action Renault est cotée depuis le 17 novembre 1994 à la Bourse de Paris (Euronext) – code ISIN FR000131906 et fait partie des valeurs qui composent les indices CAC 40, SBF 120, SBF 250, Euronext 100, Euronext 150 et Euro Stoxx 50.

RÉPARTITION DU CAPITAL

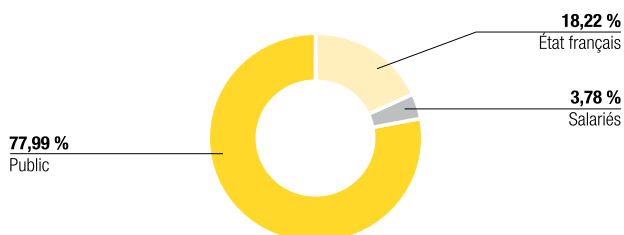
RÉPARTITION DU CAPITAL EN POURCENTAGE DES ACTIONS DÉTENUES



En 2007, la répartition du capital de Renault par grands détenteurs a légèrement évolué :

- la part détenue par l'État français reste inchangée, à 15,01 % ;
- le groupe Nissan, *via* sa filiale détenue à 100 % Nissan Finance Co., Ltd., détient 15 % du capital de Renault (sans changement par rapport au 31 décembre 2006). Nissan Finance Co., Ltd. ne peut exercer les droits de vote attachés à ces actions, en raison de la participation que Renault détient dans Nissan ;
- les salariés et anciens salariés de Renault détiennent 3,11 % du capital en actions faisant l'objet d'une gestion collective ;
- la part des actions auto-détenues est en très légère baisse (- 0,05 point) à 2,65 % du fait des levées d'options sur les premiers plans accordés entre 1996 et 2003. Ces actions ne donnent pas lieu à droit de vote ;
- compte tenu de ces différents mouvements, la part détenue par le public (flottant) représente maintenant 64,23 % du capital (contre 63,79 % au 31 décembre 2006).

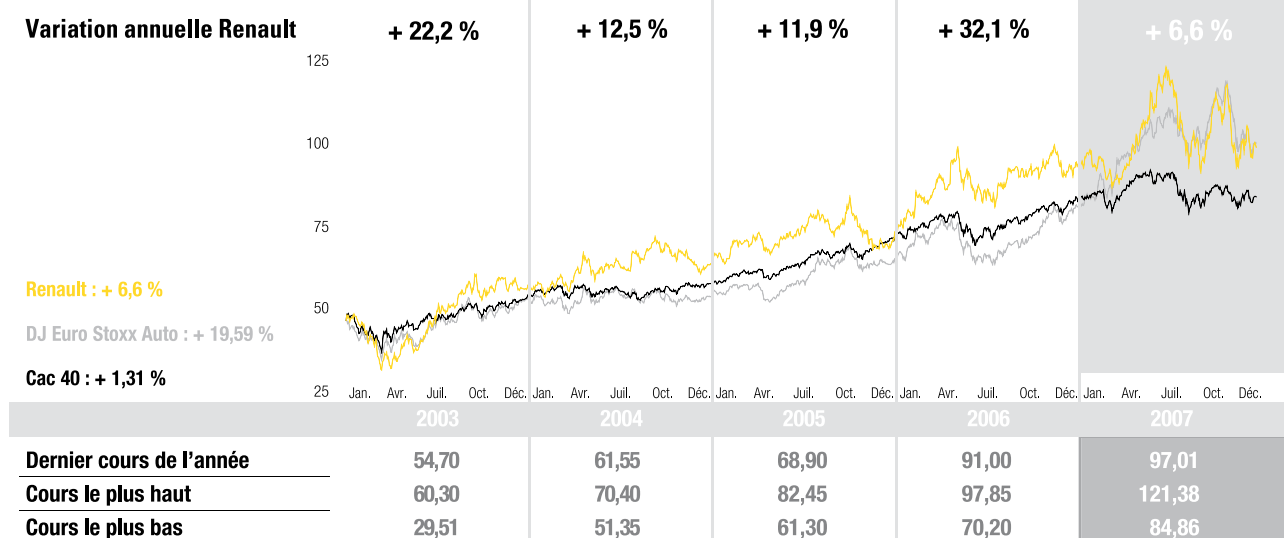
RÉPARTITION DU CAPITAL EN POURCENTAGE DES DROITS DE VOTE



Une enquête sur la composition de l'actionnariat au porteur de Renault a été réalisée au 30 septembre 2007. Elle a permis d'estimer, de manière approchée, par grandes catégories d'actionnaires, la décomposition des actions détenues par le public. À cette date, les actionnaires institutionnels possédaient 60,1 % du capital, soit 13,9 % par les institutionnels français et 46,2 % par les étrangers. Les 10 premiers actionnaires institutionnels français et étrangers détenaient environ 29 % du capital. Enfin, la part des actionnaires individuels est estimée à environ 4,5 % du capital.

ÉVOLUTION DU TITRE RENAULT

CAC 40 ET DJ EURO STOXX AUTO INDICÉS SUR LA BASE DU COURS DE L'ACTION RENAULT AU 31/12/2002 (44,78 €)

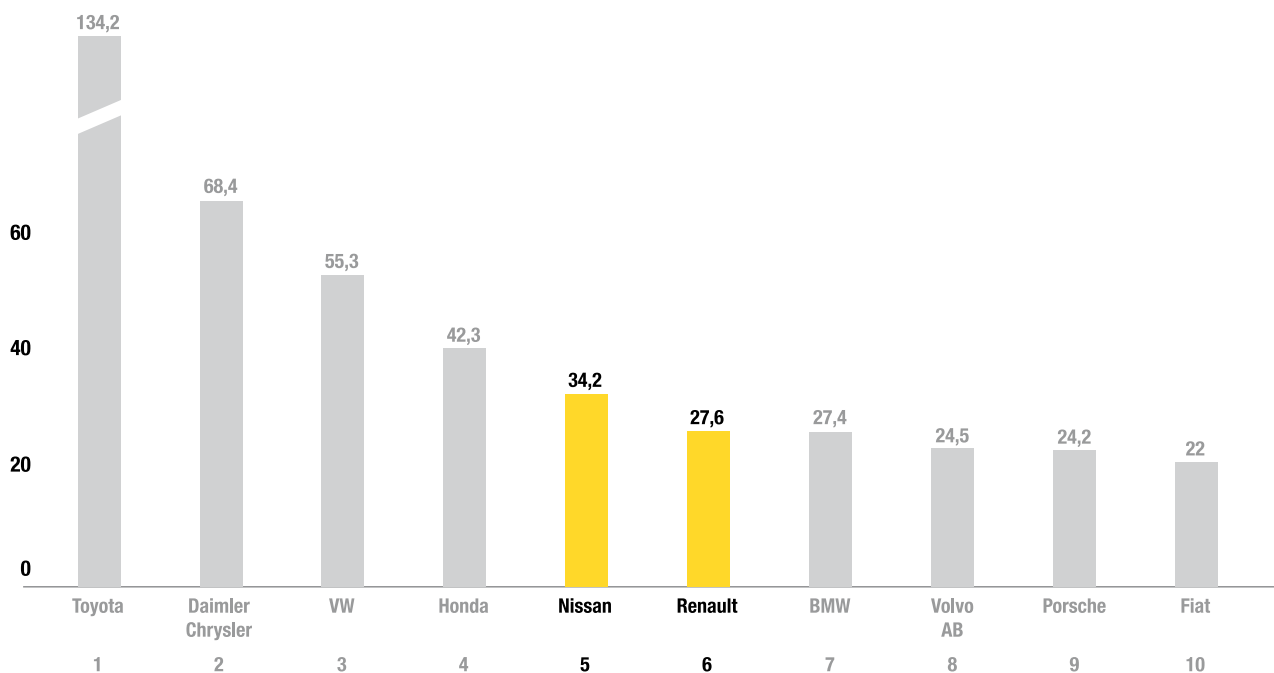


CAPITALISATION BOURSÈRE

Renault occupe la sixième place parmi les constructeurs automobiles mondiaux.

CAPITALISATION BOURSÈRE

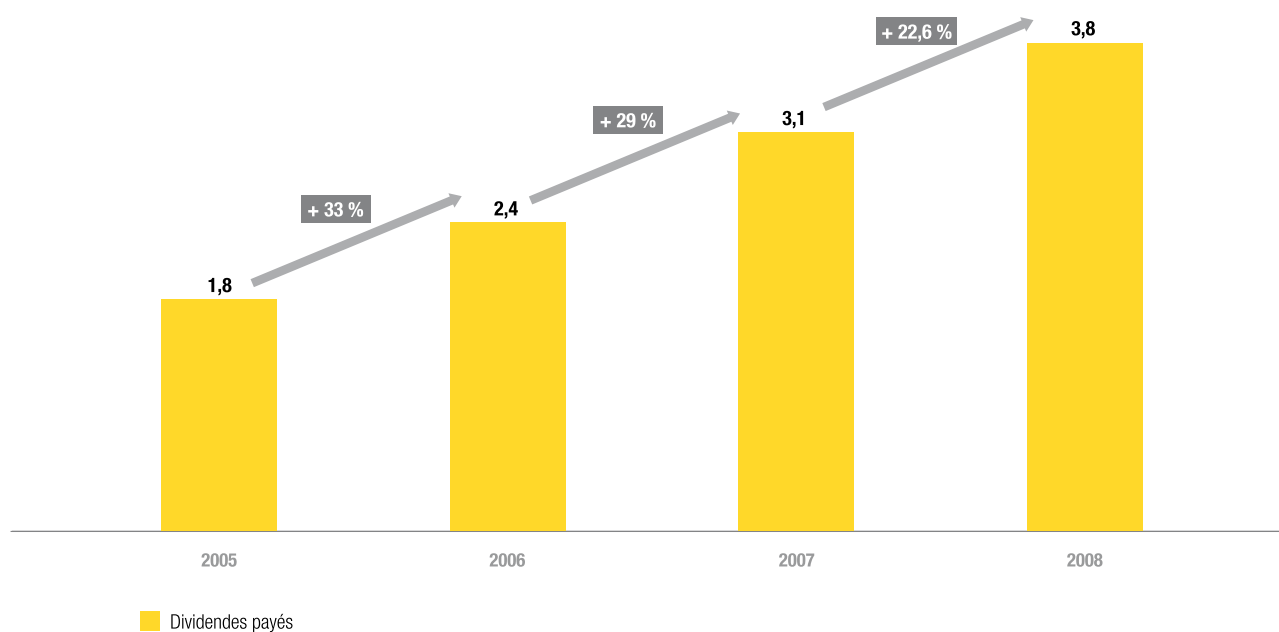
(en milliards d'euros)



DES ACTIONNAIRES ASSOCIÉS AU SUCCÈS DU PLAN « RENAULT CONTRAT 2009 »

Lors de l'annonce de « Renault Contrat 2009 » en février 2006, le Groupe a souligné sa volonté d'associer l'ensemble de ses actionnaires au succès de son plan de croissance en indiquant qu'il sera proposé chaque année une progression linéaire du dividende, qui atteindra 4,50 euros en 2009.

DIVIDENDES



Agenda 2008 des annonces financières

14 février	Résultats financiers annuels 2007
27 avril	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008
29 avril	Assemblée générale des actionnaires
15 mai	Paiement du dividende ⁽¹⁾
24 juillet	Résultats semestriels 2008
23 octobre	Chiffre d'affaires 9 mois

(1) Selon proposition du Conseil d'administration et sous réserve de la décision de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008.

RÉSULTATS FINANCIERS DE RENAULT S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN MILLIONS D'EUROS	2003	2004	2005	2006	2007
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	1 086	1 086	1 086	1 086	1 086
Nombre d'actions et de certificats d'investissement restants	284 937 118	284 937 118	284 937 118	284 937 118	284 937 118
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Impôt sur les bénéfices	0	- 2	- 91	- 78	- 119
Résultat après impôt, amortissements et provisions	771	252	581	1 941	1 096
RÉSULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	2,71	0,88	2,04	6,80	3,85
Dividende net attribué à chaque action	1,40	1,80	2,40	3,10	3,80 ⁽¹⁾

(1) Suivant résolution soumise à l'Assemblée générale du 29 avril 2008.

Demande d'envoi de documents et de renseignements

Visés par l'article R225-83 du Code de commerce



Assemblée générale mixte du 29 avril 2008

Société Anonyme au capital de 1 085 610 419,58 €
F - 92513 Boulogne-Billancourt Cedex - FRANCE
Tél. : + 33 1 76 84 04 04
441 639 465 R.C.S. Nanterre
Siret : 441 639 465 00018 - APE 341Z

Cette demande est à retourner dans l'enveloppe T jointe au présent envoi.

Je soussigné (e) Mme Mlle M. Société

NOM (ou dénomination sociale) :

Prénom :

Adresse :

Localité, si différente :

Propriétaire de : actions nominatives
et/ou de : parts de FCPE actions
et/ou de : actions au porteur

} de Renault

Demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce.

Fait à, le : 2008

Signature

AVIS : Conformément à l'article R225-88 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par demande unique obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 précités à l'occasion de chacune des Assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.



Direction Juridique

Tél. : (33) 1 76 84 67 30

Fax : (33) 1 76 89 06 93

Direction des Relations Financières

Serveur téléphonique vocal

Numéro Vert : 0 800 650 650 (France uniquement)

ou (33) 1 76 84 59 99 (France et étranger)

Fax : (33) 1 76 84 51 49

e-mail relations actionnaires : communication.actionnaires@renault.com

Pour les questions écrites en lien avec l'ordre du jour de l'Assemblée :
ag.renault@renault.com

www.renault.com / rubrique finance



ACCÈS PIÉTONS



La station "La Défense Grande Arche" se trouve en face de la Grande Arche et propose plusieurs moyens de transport :

★ La **ligne de métro ligne n°1** (Château de Vincennes/La Défense Grande Arche) et le **RER A** (Boissy-St-Léger/Marne-La Vallée-Poissy/Cergy) traversent tous les deux le centre de Paris d'est en ouest et vous offre une multitude d'interconnexions.

★ La **ligne de tramway T2** (Issy/Val-de-Seine)

★ Un **accès SNCF** (ligne Paris-Saint-Lazare/Saint-Nom-la-Bretèche ou Versailles-RD/Saint-Quentin-en-Yvelines/La Verrière).

★ De nombreuses **lignes de bus** en provenance de Paris (n°73 La Défense/Musée d'Orsay), de l'ouest parisien (141, 144, 159, 258, 262, 272, 275, 278, 360, 378) ou du nord (161, 174, 178).

Prendre la **sortie E "Le Parvis"**.



PARIS EXPO
Tél. : 01 43 95 10 10